



RÈGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U13F SAISON 2025 / 2026

Article 1 - Titre

Le District du Val-d'Oise organise annuellement, dans sa phase départementale, le Festival U13F, réservé aux seules équipes exclusivement féminines des clubs relevant de son territoire et évoluant en critérium U13F.

La Ligue de Paris Île de France se chargera de l'organisation régionale.

Cette compétition est prioritaire sur l'ensemble des autres rencontres, plateaux ou autres rassemblements organisées par le District.

Article 2 - ADMINISTRATION

Les commissions d'organisation des compétitions foot d'Animation du District sont chargées de la mise en place de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Article 3 - CALENDRIER

DATES

1^{er} Tour : 15/11/2025

2^{ème} Tour : 14/02/2026

Finale Départementale : 28/03/2026

FINALE REGIONAL

La qualification de l'équipe à la Finale Régionale du Festival U13F Île de France dépendra :

- Du classement sur la Finale Départementale (1 à 8)
- De l'inscription du club au Programme Éducatif Fédéral avant le début 2ème phase (critère Éliminatoire si non respecté).
- La liste des équipes qui représenteront le District à la Finale Régionale sera validée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Football d'Animation féminine, en respect des critères énoncés ci-dessus.

Article 4 –DEROULEMENT DE L'EPREUVE

TOUR DE QUALIFICATON 1

Toutes les équipes inscrites en 1ère phase au 18/10/25 sont réparties en groupe de 3 ou de 4 équipes.

Après vérifications administratives, les 2 premières équipes de chaque groupe seront qualifiées pour le tour suivant.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres.

(En tenue de joueur : protège-tibias & maillot du club)

(Voir règlement jonglerie à l'article 7)





TOUR DE QUALIFICATION 2

Si plusieurs équipes d'un même club sont engagées, ces équipes se retrouveront dans le même groupe au tour 2, un club ne pouvant présenter qu'une équipe en Finale Départementale du Festival U13F.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres.

(En tenue de joueur : protège-tibias & maillot du club)

(Voir règlement jonglerie à l'article 7)

FINALE DVOF

Seront qualifiées les 2 premiers de chaque groupe du tour 2, sous réserve que les équipes soient en règles administrativement et après vérification du respect au tour précédent des règlements de l'épreuve

Voir règlement spécifique

DECOMPTE DES POINTS

- pour une victoire : 4 points
- pour un nul : 2 points
- pour une défaite : 1 point
- pour un forfait ou un déclassement : -1 point (match gagné pour l'adversaire 3 buts à 0 et 4 points Attribués)

Lors du tour de qualification si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points dans leur groupe, elles sont départagées de la façon suivante :

1. Par la jonglerie de leurs 8 meilleures joueuses (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total de la 9 + 10 + 11 + 12ème joueuse. Toute joueuse absente se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
2. Par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
3. Par la différence de but au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
4. Par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres du groupe.
5. L'équipe ayant la plus jeune licenciée

7 - JONGLERIE

- Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (9h30) sous la responsabilité de l'éducateur en charge du centre.

(En tenue de joueuse : protège-tibias & maillot du club)

- Toute équipe n'ayant pas fait sa jonglerie avant le début des rencontres sous la responsabilité de l'éducateur en charge du centre ne sera pas autorisée à participer à celle-ci et le total de l'équipe sera égal à 0.

Pour les contacts pieds

- Le pied doit être reposé au sol après chaque contact
- La surface de rattrapage ne peut être utilisée qu'une seule fois par série.

30 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, une surface de rattrapage)

30 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, une surface de rattrapage)





30 contacts tête au maximum (départ avec les mains)

Article 5 -ENGAGEMENTS

- La compétition est ouverte à toutes les équipes U13F du District engagées en critérium féminin

Les ententes validées par le Comité de Direction avant le 18/10/2025 sont autorisées à participer.

- Chaque équipe engagée en Critérium U13F et U13F avenir est automatiquement engagée en Festival foot U13F au 18/10/25

Néanmoins, le Club devra avoir au moins 8 licenciées pour participer

- La Commission, après réception des engagements, peut refuser les clubs qui ne sont pas en conformité avec les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du District du Val-d'Oise de Football.

Article 6 - HORAIRES

Les rencontres se jouent et débutent aux jours et heures fixés par la commission Féminines.

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 3 rencontres de 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 rencontres de 30 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : rencontre de 2x30 minutes (avec mi-temps)

RETARD

Un délai de 15 minutes est accordé pour commencer la première rencontre du centre. Au-delà de ce délai, les équipes non présentes sur le terrain, seront considérées comme forfait.

Toutes équipes se présentant après la jonglerie il sera notifié zéro par joueuses sur la feuille de jonglerie.

Article 7 -DEROULEMENT DES EPREUVES

Conformément aux préconisations DTN, il est fortement conseillé aux clubs de présenter des équipes composées de 12 joueuses dès le début de la compétition au niveau départemental.

Pour chaque tour, une feuille d'engagement pré-imprimée concernant le nom du club et le n° de l'équipe concernée ainsi qu'une feuille récapitulative sont adressées à chaque club recevant un centre.

Chaque éducateur devra compléter la feuille d'engagement concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences de 6 joueuses au minimum et de 12 joueuses au maximum.

Conformément au règlement, chaque feuille d'engagement doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Foot-club, foot Compagnon ou liste avec photos extraite du Foot-club avant le début des rencontres.

Les joueuses doivent être qualifiées suivant les règlements généraux.





En cas de non-respect, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission Féminines.

Chaque club recevant un centre doit impérativement garder 1 copie de tous les documents du centre jusqu'à l'homologation des résultats du tour concerné, sous peine de disqualification de l'ensemble des équipes présentes sur le site

RECOMMANDATIONS

Terrains : Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.

Fixation des buts : L'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

Article 8 - QUALIFICATION

U12/U13 Filles : nées en 2013 et 2014

U11F : nées en 2015 dans la limite de 3 par équipe.

- Les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club au cours de la saison.
- Pour participer au Festival-foot U13F, TOUTES les joueuses doivent impérativement posséder une licence validée et être qualifiée au jour de la compétition (délai de qualification).
- Chaque éducateur devra être mesure de présenter les licences via l'application Foot-clubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Foot-clubs.
- A défaut de présentation de ces documents, ces joueuses ne pourront prendre part à la rencontre (RS DVOF 2024-2025). Suivant le Règlement Sportif du DVOF, dans le cas de participation d'une joueuse non qualifiée, l'équipe correspondante sera disqualifiée.
- **4 joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)**
- **Chaque joueuse devra à partir du 2ème tour avoir participé à 50% des rencontres de la catégorie de l'épreuve.**

Article 9 – Arbitrage

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :

- 1- Un arbitre officiel de football animation
- 2- Toute personne licenciée de +16ans d'un club ne participant pas à la rencontre

Article 10 –SANCTIONS & AMENDES

Forfait d'une équipe : (cf annexe financière du DVOF)

Phase District : 25 €

Absence Finale : 400 €

Abandon de terrain au cours de la compétition par l'une des équipes engagées : dossier transmis à la Commission de Discipline. Les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque rencontre par la Commission Féminine du District du Val-d'Oise.

